

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

10 juli 2017

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

**over de bekendmaking van de
Belgische militaire operaties en
oefeningen in het buitenland**

AMENDEMENT

Zie:

Doc 54 **2309/ (2016/2017):**

001: Voorstel van resolutie van de heer Crusnière c.s.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

10 juillet 2017

PROPOSITION DE RÉOLUTION

**relative à la publicité des
opérations et exercices
militaires belges à l'étranger**

AMENDEMENT

Voir:

Doc 54 **2309/ (2016/2017):**

001: Proposition de résolution de M. Cruisnière et consorts.

6790

Nr. 1 VAN MEVROUW FERNANDEZ FERNANDEZ c.s.

Verzoek 1

De woorden “stelselmatig aan de beleidsnota van het ministerie van Defensie de planning van de militaire operaties voor het komende jaar toe te voegen” **vervangen door de woorden** “stelselmatig de planning van de militaire operaties voor het komende jaar toe te lichten in de Kamer van volksvertegenwoordigers wanneer die planning is afgerond en goedgekeurd door de regering”.

VERANTWOORDING

De indieners van dit amendement stellen zich constructief op, teneinde het gunstige advies van de minister ter zake en diens constructieve opmerkingen in het voorstel van resolutie op te nemen.

In antwoord op een mondelinge vraag van 14 juni 2017 heeft de minister immers het volgende aangegeven: “*Cependant, monsieur Crusnière, en tant que ministre de la Défense, je m’engage dans la mesure du possible à porter à la connaissance de la Chambre le plan des opérations de l’année à venir en marge de la discussion de la note politique. Je suis de bonne volonté. Quand le plan sera fini et agréé par le gouvernement, rien ne m’empêchera de venir le présenter à la Chambre*”¹

¹ [http://www.dekamer.be/doc/CCRI/pdf/54/ic687.pdf#search="18984"](http://www.dekamer.be/doc/CCRI/pdf/54/ic687.pdf#search=)

N° 1 DE MME FERNANDEZ FERNANDEZ ET CONSORTS

Demande 1

Modifier la demande 1 comme suit:

“De présenter systématiquement le plan des opérations militaires de l’année à venir lorsqu’il sera finalisé et agréé par le gouvernement devant la Chambre des représentants reprenant l’organisation au sein de laquelle l’opération de notre armée s’exécute, le nombre de militaires qui y seront déployés, la durée, la localisation et le coût brut et net de chaque opération et exercice; et de prévenir la Chambre lorsqu’il s’avère nécessaire d’actualiser les données reprises dans ce plan;”

JUSTIFICATION

Cet amendement se veut constructif afin d’intégrer l’avis positif du ministre sur ce texte et ses remarques constructives.

Dans sa réponse¹ à une question orale qui lui a été posée le 14 juin 2017, celui-ci a en effet indiqué que “*Cependant, monsieur Crusnière, en tant que ministre de la Défense, je m’engage dans la mesure du possible à porter à la connaissance de la Chambre le plan des opérations de l’année à venir en marge de la discussion de la note politique. Je suis de bonne volonté. Quand le plan sera fini et agréé par le gouvernement, rien ne m’empêchera de venir le présenter à la Chambre*”.

Julie FERNANDEZ FERNANDEZ (PS)
Eric THIÉBAUT (PS)
Sébastien PIRLOT (PS)
Stéphane CRUSNIÈRE (PS)

¹ [http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic687.pdf#search="18984"](http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic687.pdf#search=)